

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D091/2017

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille dix-sept, le 28 novembre à 9 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux administratifs du pôle de Beamesnil de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, 44 rue du Château – Beamesnil - 27410 Mesnil en Ouche, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 17 novembre 2017

Nombre de membres	Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, Mme BINET, M. DELAMARE, M. GRIHAULT, M. MALARGE, M. MALHERBE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VATINEL
En exercice : 20	
Présents : 12	
Votants : 13	Étaient absents : Mme BLOTIERRE, M. DU MESNIL ADELEE, Mme ERARD, Mme GOETHEYN, M. KAREB, M. PALADE, Mme TERRASSE, Mme VANDERHOEVEN

Pouvoirs : M. KAREB a donné pouvoir à M. GRIHAULT

Secrétaire de séance : Mme BINET

**Objet : Pôles Adolescents – Harmonisation des tarifs*****PJ : grille tarifaire***

Monsieur le Président rappelle que les Pôles adolescents fonctionnent selon les modalités tarifaires qui étaient en vigueur dans chacune des ex-collectivités concernées par la fusion.

Considérant le besoin d'harmoniser ces tarifs, Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'assemblée la grille de tarification ci-jointe.

Cette grille correspond aux modalités tarifaires déjà appliquées sur le Pôle de Beaumont-le-Roger, à l'exception des deux ajouts ci-après qui n'existait pas auparavant :

- Principe de proratisation trimestrielle de l'adhésion
- Tarification pour les parents accompagnateurs lors des sorties payantes

Monsieur le Président propose que ces nouveaux tarifs soient applicables au 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Monsieur le Président précise que tous les documents de communication qui intègrent des dimensions tarifaires seront mis à jour en conséquence.

**Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :**

- ↳ Approuve les tarifs des Pôles adolescents ci-dessus énoncés applicables au 1<sup>er</sup> décembre 2017.
- ↳ Autorise Monsieur le Président à mettre à jour tous les documents de communication qui intègrent des dimensions tarifaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20171128-17D091-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2017